

Exercice 31/12/2025.

Rapport des actionnaires chargés de contrôle.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rendons compte de la mission de surveillance et de contrôle que vous nous avez confiée pour répondre aux prescriptions légales et statutaires.

L'ensemble des documents comptables nous ont été communiqués et il nous a été donné toutes les informations utiles que nous avons demandées relatives aux divers postes du bilan et du compte de résultat ainsi que leur évolution en cours d'exercice et des actes de gestion posés par le conseil d'administration.

Nous avons effectué la vérification des écritures et des existences. Nous avons aussi vérifié la présence effective des investissements acquis au cours de l'année 2025. Par sondages, nous nous sommes assurés que les documents comptables traduisent avec exactitude les opérations qui ont été effectuées, les documents ayant été visés à la date du 11 mars 2025.

De ces vérifications diverses et répétées, nous concluons que la comptabilité est correctement tenue et que les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires. Les dits comptes donnent une image exacte du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société.

Par ailleurs, le rapport du conseil d'administration destiné à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 19 avril 2026, dont le projet nous a été **soumis**, comprend les informations légalement requises et concorde avec les comptes annuels.

La répartition des bénéfices telle que proposée est conforme aux statuts et aux lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Nous n'avons pas trouvé d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou des dispositions légales et nous n'avons à ce sujet aucune réserve ou objection à formuler.

En conséquence, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs, à adopter le bilan et le compte de résultats au 31 décembre 2025 tel que le conseil d'administration vous le soumet, à approuver la répartition des bénéfices qu'il vous propose et à lui donner décharge de sa gestion.

Beauraing, le 18 mars 2026

Le commissaire aux comptes,
Jean-Claude CORNET

